

[Article « Du terroir au sens des lieux » paru *In Claire Delfosse (dir.), La mode du terroir et les produits alimentaires*. Paris, Les Indes savantes, 2011, pp. 41-55.]

Du terroir au sens des lieux

Laurence Bérard

Ressources des terroirs - Cultures, usages, sociétés
Unité mixte de recherche Eco-anthropologie et ethnobiologie, CNRS et MNHN
Alimentec, 01000 – Bourg-en-Bresse
<laurence.berard@ethno-terroirs.cnrs.fr>

Le terroir continue de faire parler de lui, dans différents registres. Présenté comme une alternative à la globalisation et à la délocalisation qui l'accompagne, il est omniprésent dans la communication et constitue une véritable caisse de résonance des interrogations contemporaines. La France, à l'origine de ce concept, l'associe au principe de protection de l'origine géographique des productions agricoles et alimentaires dont elle est également la fondatrice. Le terroir, dont le concept garde une assise importante et continue de nourrir nombre d'échanges scientifiques, est étroitement lié à son histoire politique et culturelle. Ce principe est en train de se répandre sur la planète entière, avec des fortunes diverses et en soulevant nombre de questions. Il ne doit pas occulter la diversité des liens tissés avec le territoire. Son emploi, d'un maniement complexe y compris dans le pays qui l'a conçu s'avère souvent inadapté dans les pays émergents et tend à donner à la France une prééminence encombrante. Cette démarche, avec toutes les faiblesses qui lui sont inhérentes, présente des atouts incontestables en matière de développement local, mais elle doit élargir la réflexion en matière de caractérisation du contenu du lien au lieu et prendre conscience de tout ce qui se joue à l'échelle internationale. Il importe alors de mieux comprendre le contexte français, les raisons de cet engouement, le contenu donné à ce terme, mais aussi l'usage que l'on en fait et le décalage observé avec la réalité du terrain pour mieux le mettre en perspective avec les enjeux internationaux. Au delà de ce surinvestissement médiatique, de plus en plus difficile à contenir dans un monde dominé par l'image, au delà de la place particulière qui lui est faite en France et qu'elle est tentée d'exporter, le terroir est partie prenante d'une vraie question de recherche : quels liens entretiennent les sociétés avec l'espace qu'elles occupent ? Au delà de la protection des productions d'origine ce sont les différentes façons dont les lieux font sens à travers le monde qui sont reconsidérées aujourd'hui.

L'histoire du concept, de sa construction et des problèmes qu'il pose quant à son application sera développée dans une première partie. Il sera ensuite question

de la nature des liens tissés avec un lieu, et plus largement de la manière dont l'espace se pratique et se pense.

Le contexte français

La place faite au terroir est étroitement liée à la construction de la nation française. Le développement de ce concept doit beaucoup à la géographie humaine et la définition qu'on lui donne continue d'être discutée.

Le poids de l'histoire

Les anthropologues se méfient du terme terroir entaché de toutes les vicissitudes régionalistes en général et vichyssoises en particulier. La participation active de la discipline dans l'étude et la mise en valeur du folklore au sein du Musée des arts et traditions populaires - créé sous le Front populaire - dissuada pour longtemps les ethnologues d'aborder ce thème de recherche¹. Pour autant, le terroir ne se résume pas à l'usage que Vichy en a fait : le support d'une idéologie agrarienne exaltant les valeurs du passé, du folklore « consacré comme ferment du nouvel état français »¹ et de la tradition. Cette reconstitution passagère d'une société rurale anachronique, oeuvre d'un régime conservateur et réactionnaire, synonyme de repli et de refuge dans une période particulièrement sombre de notre histoire, ne doit pas occulter la question rémanente des relations entre le national et le local, qui traversa les 19e et 20e siècles. Les constants allers et retours entre le général et le particulier ne cessent depuis deux siècles, liés à deux positions antithétiques et porteuses de tensions vis-à-vis de l'espace local « fondées sur la reconnaissance ou la négation du poids de la mémoire des lieux »². Il importe de souligner en effet les conditions dans lesquelles s'est construite la nation après 1789. Universelle et homogène, elle repose sur la fusion des différences ; le local est l'envers du national, son contraire qu'il faut non seulement refouler mais anéantir. Cette conception ultérieurement qualifiée de jacobine est au cœur de la réorganisation administrative de 1799 et de 1802. « L'acte de naissance de la problématique régionale est en effet contenu dans la façon dont les hommes de 1789 posent la question de la diversité française dans l'unité nationale. En révélant l'importance et l'irréductibilité des particularismes locaux [...] les révolutionnaires, issus pour leur grande majorité des élites sociales et culturelles urbaines, inventent en quelque sorte le problème des cultures régionales puisque au moment où s'affirme une volonté politique unitaire, se révèle aussi la force de ces réalités locales essentiellement rurales d'ailleurs »³. Un peu plus tard Michelet revient dans son analyse de l'histoire de la France sur la nécessité de se débarrasser des particularismes locaux dans la réalisation de l'unité

1 Voir à ce propos l'article fondateur que Daniel Fabre a consacré à l'anthropologie sous le régime de Vichy (1997, 319-400).

1 Fabre, 1992 : 671.

2 Gasnier, 1992 : 465.

3 Meyer, 2003 : 410.

« Ainsi s'est formé l'esprit général, universel de la contrée, l'esprit local a disparu chaque jour... la fatalité des lieux a été vaincue. L'homme a échappé à la tyrannie des circonstances matérielles... Dans cette transformation merveilleuse l'esprit a triomphé de la matière, le général du particulier, et l'idée du réel »⁴. Les vingt quatre provinces présentées dans ce tableau sont autant d'unités refermées sur elles-mêmes et rendues stériles par leur propre particularité liée au sol, au climat et aux hommes qu'ils façonnent⁵. Tout le 19e siècle est marqué par la volonté de la part du pouvoir d'en finir avec les particularismes locaux en les marginalisant au profit de la nation. Parallèlement à cette vision jacobine de l'espace organisée à partir de l'unité administrative du département la prolifération des sociétés savantes calquées sur ces mêmes découpages administratifs et dirigées par les notables locaux souligne toute l'ambivalence qui est attachée à l'espace local et à la production du savoir qui en émane.

Le rôle de la géographie humaine et de la pédologie

Les rapports entre le national et le local dans la représentation de l'espace français subissent de profondes transformations dans la seconde partie du 19e 20^e siècle, à la suite de la défaite de 1870. L'émergence concomitante de l'école française de géographie sous l'impulsion de Paul Vidal de la Blache donne une assise forte à cette reconfiguration. « L'école française de géographie est le pivot de cette vaste entreprise de redéfinition de la nation autour des espaces locaux »⁶. Elle s'attache à l'identification des régions naturelles et des pays, à la diversité des paysages et des genres de vie qu'ils recouvrent –résultat de l'interaction entre des facteurs naturels et humains– à travers le « *Tableau de la géographie de la France* » qui ouvre en 1903 l'*Histoire de la France* d'Ernest Lavisse et fonde cette école. Il faut souligner, que ce courant de pensée fait alors débat au sein des sciences sociales : les sociologues durkheimiens, dont Simiand, l'un des fondateurs de l'école sociologique française, prônent une recherche construite à partir d'espaces abstraits qui gomment les spécificités et transcendent les cadres géographiques donnés *a priori*, mais les historiens aux côtés de Lucien Febvre se rangeront derrière les géographes en défendant le bien-fondé des monographies régionales produites par l'école vidalienne⁷ sur le monde alpin et rhodanien. Le costume, la langue, la gastronomie émergent comme autant de signes distinctifs du lieu et s'inscrivent dans la mouvance plus large du mouvement régionaliste, associé à la recherche de nouvelles unités territoriales et à la mise en avant de l'infinie diversité de la France.

Il faudra quelques années plus tard, compter avec l'émergence de la pédologie, instaurant la notion de vocation des sols, qui va quelque peu modifier la donne. Cette science, créée en Russie en 1879, fut introduite en France par Albert

4 « Tableau de la France », 1er chapitre du Livre III de l'Histoire de France, cité par Gasnier, 1992 : 227.

5 Gasnier, 1992 : 473.

6 *idem* : 504.

7 Chartier, 1981.

Demolon en 1934. « Pour caractériser les sols à l'aide de critères constants, évaluer leur propriétés, il fallait imaginer une démarche rationnelle, une science : c'est la pédologie [...]. Les sols, désignés par un nom, ont une genèse, des comportements, des compositions qui permettent de prévoir leurs aptitudes. Il faut aussi prendre en compte l'ensemble des conditions écologiques, édaphiques, climatiques ; la résultante est le terroir. Les productions que l'on y obtient sont caractérisées par leur quantité et leur qualité, ce qui conduit au concept de cru »⁸. Cette approche fait son chemin chez certains géographes au fur et à mesure de l'évolution de leur discipline ; c'est cette définition que retient Brunet : un lieu définit par ses qualités physiques particulières⁹.

La démarche de protection, et avec elle l'usage ultérieur du terme terroir, doit être resituée à la fois dans cette lecture déterministe du terme mais aussi et surtout dans cette problématique du local qui a traversé le XIX^e siècle et la première partie du 20^e, en particulier le poids représenté par l'école vidalienne et la place qu'elle a faite à la petite région, espace cohérent associé à des genres de vie, une histoire, des systèmes agraires, problématique à mettre en perspective avec l'histoire de la France et de son organisation centralisatrice. C'est dans ce contexte que les premières appellations d'origine voient le jour et sont définies, la réflexion menée dans le cadre de ce courant géographique très porteur est versée dans la construction de ce système de protection du nom d'un produit en relation avec une origine géographique et la cohérence de l'espace ainsi délimité en faisant appel aux notions de pays, d'usages locaux, loyaux et constants. La loi de 1919 s'inspire ainsi des travaux de Lucien Gallois, Paul Vidal de la Blache, Albert Demangeon¹⁰. Le terme « terroir » n'apparaît pas en tant que tel dans les lois de 1919 et de 1927, où il est simplement fait état d' « aire de production », ni dans la loi de 1966 où il est question de « milieu géographique comprenant des facteurs naturels et des facteurs humains », mais le contenu défini à travers toute la réflexion et associé à la notion de petit pays, de région est bien là, en dormance. Il côtoie une lecture plus déterministe et réduite aux seuls facteurs physiques.

Un concept en débat permanent

Nombre de publications font état du terme terroir sans en définir le contenu. La définition réduite à la seule prise en compte des facteurs physiques, privilégiant l'approche pédoclimatique, est la plus explicite. Le terroir est donné comme immanent, il est préexistant à l'homme qui ne fait qu'en révéler les potentialités. Cette acception continue d'avoir ses adeptes, en particulier dans le secteur viticole¹¹, même si son caractère réducteur est remis en question. Ainsi, Roger Dion dès 1952 prenant l'exemple des terroirs viticoles, relativise le poids des facteurs d'ordre

8 Hénin, 1990 : 124.

9 Brunet, 1992 : 437, cité par Delfosse, 1997 : 229.

10 Delfosse, 2004 : 121-123.

11 Voir par exemple les travaux de Morlat, Asselin, Salette.

pédologique. Il fait remarquer que la qualité des vins est l'expression d'un milieu social et de ce qu'il appelle « le vouloir humain » : « Aussi, le rôle du terrain dans l'élaboration d'un grand cru, ne va-t-il guère au-delà de celui de la matière dans l'élaboration de l'œuvre d'art »¹² (Une majorité des travaux ayant trait au terroir intègrent la place de l'homme dans la réflexion, comme le fait George Bertrand qui parle d'incessantes allées et venues entre l'agrosystème, le produit et l'homme, qui façonnent la question de « la subtile dialectique entre le complexe écologique et le complexe historico-économique »¹³. A partir de là, de nombreuses interprétations se font jour, venant principalement des géographes et interrogeant les rapports entre territoire et activité humaine. Philippe Roudié consacre un article à l'évolution de ce concept ambigu et souligne la difficulté que les géographes ont à s'entendre sur sa définition. Dès 1970, Pierre George¹⁴ remarque que les sens divers du terme terroir en font un mot piège de la géographie agricole, trente ans plus tard, Jean-Paul Diry¹⁵ considère de la même façon le terroir comme une notion ambiguë qui est loin de faire l'unanimité de la communauté géographique. Cet usage fréquent est récent, il semble cristalliser toute la difficulté qu'il y a à rendre compte de la façon dont les sociétés prennent possession de leur milieu. Les africanistes s'y sont également employés, à travers un important programme de recherche se déroulant sur plusieurs années, associant géographes, sociologues et ethnologues et visant à établir un atlas des terroirs africains à partir de « monographies de terroir ». Par terroir, il faut entendre : « une portion de territoire appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui y réside et en tire ses moyens d'existence »¹⁶. La définition pose visiblement problème puisque l'auteur précise que dans nombre de cas il faut prévoir des solutions de remplacement, tel que substituer au terroir de plein exercice le terroir de fait, faire appel au cadre physique ou au contraire, à défaut d'une organisation autonome de l'espace exploité, à une forme purement sociale¹⁷. Dans un article de bilan et de mise en perspective de cette recherche au sein d'un numéro d'*Etudes rurales* consacré aux terroirs africains et malgaches en 1970, les auteurs insistent sur le caractère irremplaçable de ce terme, auquel ne doit surtout pas se substituer celui de finage. Ils soulignent l'intérêt de distinguer parfois terroir d'utilisation et terroir foncier, assimilé au finage, en précisant un peu plus loin que « loin d'enfermer la recherche dans un carcan rigide, 'l'étude de terroir' élargit ses intérêts à toute l'étendue qui gravite, à un titre ou à un autre, autour d'un groupe d'hommes vivant en cohésion territoriale, ou simplement sociologique, sur un sol dont ils se partagent et organisent entre eux l'exploitation »¹⁸. Le concept à géométrie variable appliqué en France semblait ici s'attacher aux structures agraires et formes d'occupation des

12 Dion, 1990 : 226.

13 Bertrand, 1975 : 74.

14 cité par Roudié, 2001 : 8.

15 *idem*

16 Sautter et Pélissier, 1964 : 57.

17 *idem* : 58-59.

18 Pélissier et Sautter, 1970 : 24.

sols. Il constituait un outil de développement à travers les données rassemblées en son nom et prenant en compte le patrimoine bio-culturel qui lie une communauté à un lieu. Mais l'usage qui en est fait trente ans plus tard par les autorités, en particulier à travers l'important travail de cartographie auquel ces données – base de l'élaboration du cadastre – ont donné lieu, tient peu compte de la complexité de l'usage de la terre en Afrique et aboutit à des conflits graves quant à l'accès et au contrôle des ressources. Plusieurs auteurs¹⁹ émettent des réserves sur un usage du concept de terroir appliqué aux pays émergents et en voie de développement.

En France le concept continue d'interpeller les chercheurs. Marc Dedeire développe l'idée d'agriculture de terroir²⁰, Jacques Maby le présente comme un « outil d'organisation de la connaissance »²¹. Il tend de plus en plus à être associé au développement local et analysé comme un outil d'aménagement du territoire, comme le fait Jean-Pierre Deffontaines en ouvrant des perspectives sur les notions de projet et d'intérêt des hommes à son égard. Le terroir associe alors « des acteurs – leurs histoires, leurs organisations sociales - des activités, notamment des pratiques agricoles, définies comme des modalités concrètes et singulières par lesquelles les agriculteurs mettent en œuvre les techniques, et une portion de territoire avec ses caractéristiques écologiques, ses configurations de forme, d'étendue, de voisinage, et avec ses paysages »²².

Cette lecture dynamique, projetant le terroir dans le futur à partir de projets s'inspirant de l'acquis, le positionne dans une problématique très contemporaine. Cette capacité d'adaptation du concept, liée à la polysémie et à l'étendue de son contenu, contribue certainement à expliquer la place que l'on continue de lui faire aujourd'hui. Les hauts lieux de la viticulture française vont de pair avec une utilisation particulièrement efficace de ce concept par les structures sociales locales qui ont abouti à la construction de la hiérarchie des vins que l'on connaît aujourd'hui, stratégie extraordinairement évolutive et dynamique, inscrite dans le temps, de la défense des intérêts, comme l'analyse Marion Demossier pour la Bourgogne²³. Présence des sols, des climats et des expositions certes mais aussi et surtout capacité à fabriquer de la différence et à le faire savoir.

Pour l'Institut national des appellations d'origine, l'AOC, devenue aujourd'hui AOP, est indissociablement liée au terroir sans lequel cette notion même n'a plus de sens, en particulier pour ce qui concerne le vin. « En matière d'AOC, tout part de la relation spécifique cépage/terroir : c'est à ce stade que se crée l'identité, révélée ensuite par le savoir-faire humain »²⁵. Aujourd'hui, dans son guide à l'usage du

19 Bassett, Blanc-Pamard, Boutrais, 2007.

20 Dedeire, 1997.

21 Maby, 2002 : 28, cité par Hinnewinkel, 2004 : 5-6.

22 Deffontaines, 1997 : 60.

23 Demossier, à paraître en 2011.

25 Institut national des appellations d'origine, 1992 : 26.

demandeur d'une AOC/AOP²⁶, l'INAO donne du terroir la définition suivante, mise au point dans le cadre d'une collaboration scientifique avec l'INRA et ayant soin de raisonner un ensemble de productions agricoles et alimentaires susceptibles d'être éligibles : « Un terroir est un espace géographique délimité, dans lequel une communauté humaine construit, au cours de son histoire, un savoir collectif de production, fondé sur un système d'interactions entre un milieu physique et biologique, et un ensemble de facteurs humains. Les itinéraires socio-techniques ainsi mis en jeu, révèlent une originalité, confèrent une typicité, et aboutissent à une réputation, pour un bien originaire de cet espace géographique ».

Un certain nombre d'associations l'incluent dans leurs préoccupations ; Terroirs et Cultures en fait notamment son cheval de bataille et milite : « pour la reconnaissance, la promotion et la valorisation des terroirs, des produits des biens et des services de terroirs dans le monde »²⁷. S'appuyant sur la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, adoptée en 2001 par l'Unesco qui érige celle-ci au rang de « patrimoine commun de l'humanité », Terroirs et Cultures considère que les terroirs en font partie et initie la dynamique « Planète Terroirs » en signant la Charte des Terroirs en 2005 au siège de l'Unesco. Les terroirs sont présentés comme une alternative à la standardisation et à l'uniformisation, « la force des terroirs », « le futur a besoin des terroirs » « l'urgence est là ! » : le ton est clairement militant dans « les fondements de notre réflexion », document qui accompagne la Charte. Cette dernière souligne en six articles les apports du terroir et les devoirs qu'on lui doit quant à son rôle dans le développement durable, dans la sécurité alimentaire et dans l'économie locale. Un encadré intitulé « internationaliser le mot terroir » clôt cette charte en expliquant qu'il est nécessaire d'apporter une définition claire et compréhensible du terroir, dont le mot est impossible à traduire, et joint un texte qui reprend et élargit la définition donnée par l'INAO. Un projet de mise en réseau de terroirs du monde, est lancé par Terroirs et Cultures avec l'appui de l'Unesco en développant une approche internationale du terroir et, succédant à deux forums qui se sont déroulés en France un forum intitulé « diversités, durabilités, terroirs et développement » s'est tenu au Maroc, à Chefchaouen en 2010.

Le terroir au cœur des malentendus

Le terroir est présenté comme un outil d'emploi aisé. Mais la situation est tout autre. Le terroir rencontre la complexité sociale sur le terrain. L'usage insistant de ce terme s'apparente parfois à « un mot-valise », cachant la diversité des relations au lieu, en France et ailleurs.

26 <www.inao.gouv.fr>, rubrique « Guides ». Consulté le 7 août 2010.

27 <<http://www.terroirsetcultures.org>>

Le terroir n'est pas un long fleuve tranquille

L'accent a été mis sur l'association Terroirs et Cultures, car elle est représentative de la place accordée aujourd'hui par la France au terroir et aux questions que cela soulève. Un « outil de développement durable », son rôle dans « la sauvegarde de la diversité et de la durabilité », sa nécessaire internationalisation, la recherche de « clefs d'émergence des terroirs » : ce discours quelque peu incantatoire sur le concept de terroir se construit à partir d'une entité que l'on ne discute pas, dès lors que sa définition a été donnée. Or, le terroir reste une question controversée qui divise les chercheurs. Le concept, intéressant, aboutit dans un certain nombre de cas à une belle synergie entre des possibles et la volonté humaine, mais le terroir est aussi porteur d'enjeux et de tensions, aujourd'hui plus que jamais au carrefour de multiples interrogations. Il est essentiel d'aller voir de plus près ce qui s'y passe, de faire la part des choses entre les réalités qu'il recouvre aujourd'hui et les nombreuses images, attentes, espoirs qu'ils véhiculent plutôt que de contribuer à les entretenir. Le terroir laisse sous-entendre des savoir-faire spécifiques vecteurs de typicité (terme bien difficile à définir là encore), une histoire, des traits culturels distinctifs et partagés mais tout ceci n'est pas obligatoirement synonyme de monolithisme. Les conditions naturelles difficiles de certaines régions entraînent une forme de cohérence entre productions traditionnelles et activités agricoles dominantes, le fromage en montagne en fournit un exemple. En revanche, ce n'est pas forcément le cas dans les régions plus clémentes. En Bresse, la production avicole traditionnelle associée à un terroir bien identifié, s'inscrit en faux par rapport à l'évolution générale de l'agriculture locale et à la reconnaissance professionnelle qui lui est associée. Peu mécanisable, nécessitant beaucoup de temps, de soin et de main-d'œuvre, la volaille de Bresse qui est pourtant un véritable « monument historique » local ne relève pas clairement d'un patrimoine commun à tous les agriculteurs de la région. Comment alors penser le terroir comme un outil de développement ? Pourtant la production spécifique, l'histoire partagée, les compétences associées et l'identité professionnelle sont là, associées à un territoire bien identifié.

L'organisation sociale – en particulier le mode de faire-valoir et le régime de propriété – peuvent constituer un frein dans la valorisation d'une production liée à un terroir comme c'est le cas pour la carpe en Dombes. Les étangs où elle est élevée appartiennent pour la plupart à des propriétaires citadins qui les destinent à la chasse et leur donnent une valeur ludique et de prestige et une partie seulement des exploitants dombistes se sent concernée par cette activité, même si ceux-là mêmes sont fort compétents en la matière.

La grande distribution qui occupe une place si importante dans notre pays a un impact très fort sur l'industrie agroalimentaire et contribue à en renforcer le poids, même si les relations entre les deux sont souvent conflictuelles. Les productions localisées qui continuent de très bien se vendre n'échappent pas à la règle, en particulier dans le domaine des salaisons et des produits laitiers. Le plus important groupe laitier français, premier producteur européen de fromages au lait cru, est

présent dans la grande majorité des AOC françaises. Ainsi, dans ces terroirs bien identifiés, des producteurs vendent de plus en plus souvent leur lait ou leurs fromages à des entreprises dont les centres de décision sont extérieurs à l'aire d'appellation et qui inscrivent ces produits dans des stratégies d'entreprises à dimension nationale et internationale. Ceci va à l'encontre du principe même de l'AOC et fragilise beaucoup les filières et avec elles le développement local, sans compter les incidences sur les savoir-faire et plus généralement sur la culture du produit. La remise en question de la fabrication au lait cru dans la filière du camembert de Normandie, qui a failli aboutir à une modification du cahier des charges de l'AOC, aurait-elle été si violente si le tissu économique local avait été composé d'un nombre plus important de petites entreprises ? Les terroirs conçus comme des lieux d'interaction dynamique rencontrent aussi le jeu social local et les rapports de force, les mécanismes complexes présidant à l'usage patrimonial sélectif, la relecture souvent conflictuelle de la tradition : toutes choses qui doivent être étudiées dans le détail pour comprendre les questions soulevées par l'usage de ce concept dans le développement local.

Le terroir peut cacher l'origine

L'importance accordée en France au terroir et l'usage quasi exclusif réservé à ce terme pour parler de production localisée est perturbante pour raisonner la relation au lieu et la protection de l'origine. En effet, ce terme est étroitement associé à l'assise territoriale dans sa dimension la plus terrienne, rassemblant sol, exposition, facteurs physiques. Or les dispositifs de protection à l'échelle européenne, notamment la formalisation juridique qui permet d'établir et de protéger une relation entre un produit et un lieu à travers la réservation d'un nom, envisagent deux formes différentes de protection. L'AOP, reprenant très largement l'AOC française, fait clairement état des facteurs naturels, puisque : « la qualité ou les caractères sont dus essentiellement ou exclusivement au milieu géographique comprenant les facteurs naturels et humains, et la production, la transformation et l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée »²⁴. En revanche, ils n'apparaissent plus dans le cas de l'IGP pour laquelle l'origine géographique est définie par : « une qualité déterminée, la réputation ou une autre caractéristique » dans ce cas : « la production et/ou la transformation et/ou l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée ». Une partie des productions localisées, en particulier dans les pays industrialisés, n'entretient pas de liens étroits aux facteurs naturels ; or il semblerait que la France ait beaucoup de difficultés à se dégager de cette lecture dogmatique de la protection de l'origine et à la faire évoluer. Il suffit d'observer la façon dont certains cahiers des charges associés à une demande d'IGP sont construits et l'incompréhension que cela suscite dans les procédures d'évaluation de la commission.

24 Règlement (CE) N° 510/2006 du Conseil du 20 mars 2006, relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires. Journal officiel de l'Union européenne du 31 mars 2006, L93/12 à 25.

Le principe de protection des indications géographiques a été validé à l'échelle internationale dans le cadre de l'accord ADPIC (Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) et la définition adoptée est très proche de l'IGP puisque les indications géographiques : « servent à identifier un produit comme étant originaire du territoire d'un Membre, ou d'une région ou localité de ce territoire, dans les cas où une qualité, réputation ou autre caractéristique déterminée du produit peut être attribuée essentiellement à cette origine géographique »²⁵. Il est actuellement question qu'AOP et IGP soient fondues en un seul règlement, comme on peut le lire par exemple dans un document de communication de la commission européenne du 28 mai .2009 sur la politique de qualité des produits agricoles. Les instances françaises, tendant à construire les demandes d'IGP comme des AOP « au petit pied » auraient-elles une part de responsabilité ? Il reste que si les deux formes de protection font l'objet d'un texte commun, il y a fort à parier qu'il soit plus proche de la définition internationale des IG que de l'AOP. Cette situation serait regrettable car en accordant une place déterminante aux facteurs naturels et à leur imbrication avec les facteurs humains, cette forme de protection est le plus à même d'identifier et de prendre la mesure de la diversité biologique et culturelle que recouvrent certaines productions. Il est important que les pays émergents le sachent dans le cadre de l'établissement de leur propre système de protection.

Le terroir intraduisible ? Dont acte

Il est assez convenu de souligner le caractère intraduisible du terme terroir, non sans une certaine fierté bien souvent. Le terroir est unique, propre à la France, il souligne une personnalité bien trempée, reposant sur une diversité spatiale maintes fois rappelée. La France est certes extraordinairement variée, cependant ne pourrait-on pas en dire autant de l'Italie ou du Portugal ? Mais comme le note Thierry Gasnier : « Que la diversité des pays voisins soit au moins comparable ne change rien à l'affaire »²⁶. L'attachement à la diversité locale est pour partie lié à l'histoire du pays. Par ailleurs, le terroir est étroitement associé à la protection de l'origine géographique, qui a vu le jour en France et au secteur viticole qu'elle a longtemps exclusivement concerné. Cette législation reposant sur le concept d'AOC nécessita de nombreux ajustements et se consolida peu à peu au fil des crises, des faiblesses et insuffisances identifiées et corrigées. La loi de 1927, introduit ainsi une liaison effective entre l'origine et la qualité en stipulant que cette dernière repose obligatoirement sur l'existence de terroirs et d'encépagements bien précis. Sa genèse a pour toile de fond le phylloxéra, les fraudes, l'usage abusif des dénominations, la surproduction, les délimitations administratives. La dimension économique y occupe une place importante dans cette co-construction entre les producteurs des différentes régions viticoles, l'administration et le négoce. Tout le dispositif s'articula autour du vin, quelques productions – essentiellement des

25 Annexe 1C, article 22, p. 360.

26 Gasnier, 1992 : 463.

fromages et quelques fruits et légumes – ont bénéficié de cette protection, mais selon des procédures hétérogènes et sans être formellement contrôlées. Il faut attendre la loi du 2 juillet 1990 pour que la démarche d'appellation d'origine soit formellement élargie à l'ensemble du secteur agroalimentaire et le fasse reposer sur les mêmes règles.

Les agents de l'INAO, qui jusqu'à la nouvelle loi d'orientation agricole de 2006 avaient en charge les contrôles des AOC, ont rencontré quelque difficulté à transposer la logique viti-vinicole aux autres secteurs car le lien au terroir devient plus difficile à faire émerger. Qu'en est-il du fameux "effet terroir", dont il est abondamment fait état dans les vins, pour une charcuterie ou, *a fortiori*, un fromage que l'on fabrique quotidiennement ? Les places respectives accordées aux qualités d'ordre pédoclimatique et à l'environnement humain continuent d'être discutées actuellement au sein de l'INAO²⁷. Les pays étrangers, y compris ceux d'Europe du Sud, pourtant culturellement et linguistiquement proches ont du mal à traduire ce concept déjà si discuté en France. Que dire des pays émergents qui, pour la grande majorité d'entre eux, ne connaissent pas le vin ? En revanche le concept est largement utilisé par les pays du Nouveau Monde qui ont compris tout le bénéfice qu'ils pouvaient en tirer en matière de valorisation de vignobles mis en place récemment sur un mode entrepreneurial.

Certaines productions propres aux pays émergents ou en développement présentent une complexité que la problématique du terroir n'appréhende qu'en partie. Il en est ainsi de la filière du café, en particulier dans les pays où elle occupe une place économique prépondérante comme l'Ethiopie où la dénomination du café et l'identification de sa qualité sont étroitement liées au profil de tasse, sans compter le poids de certains groupes ethniques²⁸.

L'usage de ce terme, finit pourtant par se développer internationalement, à force de prosélytisme. Il peut renvoyer alors à une signification différente, du fait de l'absence des contenus historiques et géographiques de référence, comme l'explique Yveline Poncet à propos du cas chilien²⁹ et le terme est utilisé en français et « avec un rien de snobisme » soit par les grandes entreprises nationales, comme « appel dans le cadre de marketings visibles sur la scène mondiale », soit, par les petits et moyens propriétaires dans la région étudiée de Coquimbo pour indiquer le caractère local d'une production.

27 Pour une analyse de la représentation des différents concepts par les agents de l'INAO, voir : Scheffer et Roncin, 1999, *Qualification des produits et des terroirs dans la reconnaissance des produits en Appellation d'origine contrôlée*.

28 Adolphe et Boisvert, 2009.

29 Poncet, Koné, Reyes, 2009 : 19-20.

Une lecture anthropologique des lieux

Il importe d'élargir la problématique du terroir, dont on a vu qu'il constituait une approche réductrice et partielle de la relation au lieu, et de resituer celle-ci dans le contexte mondial de globalisation qui a des effets ambivalents sur la façon dont les hommes vivent leurs espaces.

Le sens des lieux

Les hommes construisent leur espace en le délimitant, en l'occupant, en le transformant, en le différenciant, en le désignant, « en le pensant sous toutes ses formes et dans tous ses aspects, en lui imprimant en somme une marque révélatrice de leur identité »³⁰. Les productions agricoles et alimentaires sont partie prenante de cette construction et contribuent à donner du sens aux lieux. Les enquêtes de terrain ayant trait aux productions localisées montrent une extraordinaire diversité concernant tant la place qu'elles occupent dans la société locale que les échelles ou les zones de production. Au-delà de cette grande polymorphie, ces productions alimentaires entretiennent une relation particulière à l'espace. Leur inscription en un lieu s'assortit d'une antériorité et de pratiques collectives, fil directeur qui relie ancrage historique et relation au lieu. L'association de ces deux critères permet d'organiser et de penser cette famille de produits pour lesquels le lieu fait sens en donnant une définition de l'origine. L'amplitude temporelle peut être variable, s'échelonner sur plusieurs siècles ou quelques décennies selon l'histoire locale ; mais l'antériorité qui donne de l'épaisseur au lieu est bien là, liée à la mémoire collective transmise. Ainsi, des critères d'ordre culturel associant un lieu à une histoire et à un groupe social permettent d'organiser et de penser cette diversité et identifier la nature du lien qui les relie à l'espace. Cette dimension collective les inscrit dans la culture locale et permet de distinguer l'origine (être de ce lieu) de la provenance (venir d'un lieu sans qu'un lien particulier existe avec lui).

Parmi les productions localisées, certaines entretiennent une relation forte au milieu physique et sont la résultante d'interactions complexes entre un ensemble de facteurs naturels et de facteurs humains, qui renvoient à la définition du terroir et correspond au concept de l'AOC. Après avoir longtemps donné par commodité à l'expression « produit de terroir », la définition d'ensemble des productions dont l'inscription en un lieu s'assortissait d'une antériorité et de pratiques collectives, nous proposons aujourd'hui de réserver cette expression aux productions effectivement liées au terroir. Car cette expression, très répandue en France, pour parler des productions localisées, renvoie à une vaste catégorie fourre-tout sujette à de nombreuses interprétations en confondant origine et provenance dans un contexte où la société contemporaine est très demandeuse de sens. La tentation est grande de jouer avec la provenance et de lui donner une signification qu'elle n'a pas en transformant le statut...

30 Lenclud, 1995 : 11.

La dénomination de production d'origine ou – d'un emploi plus aisé – de production localisée convient bien pour désigner l'ensemble des productions liées à un lieu, incluant les productions de terroir. Ce sont l'une ou l'autre de ces deux désignations – aisément traduisibles – qu'il semble plus judicieux de promouvoir hors de France, comme l'ont fait par exemple Petra Van de Cop, Denis Sautier, et Astrid Gerz, éditeurs de l'ouvrage intitulé *Origin-based products*.

Le lieu en effervescence.

En France les places respectives des savoir-faire, de l'histoire, du milieu dans la qualification d'un lien à un territoire et l'usage d'un nom géographique font l'objet de débats nourris. L'ancrage est ancien, il fait corps avec la construction des territoires recomposés au fil de l'histoire. Les productions localisées mises à l'honneur ou relancées peuvent suivre des trajectoires réussies ; elles font l'objet d'innovations, de transformations, d'emprunts, elles se métissent et s'hybrident mais à partir d'un donné aménagé avec plus ou moins de vigueur. La validation du principe de protection des indications géographiques à l'échelle internationale a amené les pays émergents et les pays en voie de développement à réfléchir aux procédures de reconnaissance des productions dont la qualité est liée à l'origine, avec des fortunes diverses selon les pays. Dans les pays du Nouveau Monde, tout ou presque reste à faire émerger sinon à construire, et cela se fait aujourd'hui sous les yeux de l'observateur, en particulier aux Etats-Unis et au Québec. De nombreuses initiatives voient le jour, dans des registres différents, visant à réfléchir sur ce que représente le local et sur la façon dont on peut le construire et le valoriser à travers les productions agricoles et alimentaires. Comment donner du sens, organiser les filières, motiver les producteurs ? Sur quoi s'appuyer pour créer du lien ? Toutes ces questions, qui ont trait à la construction actuelle des lieux avec les forces vives locales, incitent à repenser la nature des liens dans un contexte où l'on ne se borne pas, d'une certaine façon, à conforter et valider l'existant comme en France, opportunité stimulante d'élargir la problématique du lieu. Une relecture du territoire est en marche, associée à une autre façon de considérer les productions locales. Car il est aussi question de la représentation que les producteurs s'en font, comme cela a pu émerger lors d'un colloque organisé dans le Vermont en 2008 et intitulé « *Taste of place* ». Certaines productions présentent déjà un certain ancrage au lieu comme les pommes, les jus de pomme, le cidre de glace. Le sirop d'érable, résultante on ne peut plus démonstrative de relations étroites entre un milieu, une ressource végétale et des savoir-faire spécifiques a toute sa place dans le club des AOC, mais les efforts portent aussi sur les fromages qui ne reposent sur aucune tradition et sont le résultat de démarches personnelles.

Au Missouri, un chercheur du département de sociologie rurale a bâti avec des agents du département d'Agriculture et de Tourisme un projet de valorisation des productions locales, en particulier le vin, en s'appuyant sur le passé viticole du Missouri, mais aussi sur les productions actuelles des maraîchers, les restaurants pour promouvoir l'agrotourisme. Ce même chercheur a été récemment sollicité par

l'association OriGIn (*Organization for an international Geographical Indications Network*) (peux-tu dire deux mots en note de ce qu'est oriGIn ?) pour réfléchir à un cadre juridique visant à prendre en compte les productions d'origine aux Etats-Unis, regroupées sous le sigle pour le moins évocateur d'AOPs (*American Origin Products*). Ce travail récemment publié fait le point sur la situation actuelle et formule des propositions concrètes sur la marche à suivre³¹.

Les chercheurs américains sont de plus en plus nombreux à s'interroger sur la revitalisation du local et le sens que lui donnent les habitants, la façon dont ils l'habitent, la nature des liens qui les attachent aux lieux dans lesquels ils vivent comme l'ont récemment exploré Jim Bingen et Laura B. De Lind³².

De façon générale les marchés de produits fermiers « farmer's markets », prennent de plus en plus d'importance, et avec eux l'intérêt porté aux productions locales dont on peut identifier la provenance. Ces questions rejoignent celles que se posent aujourd'hui les Français, repensant la proximité et lui attribuant de plus en plus d'importance. Les points de vente collectifs de produits fermiers, les AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) qui permettent aux amateurs de légumes de recevoir chaque semaine les produits du jardin de l'exploitant avec qui ils ont passé contrat, le mouvement des « locavores », terme inventé à San Francisco en 2005, s'engageant à ne consommer que des aliments produits dans un rayon ne dépassant pas 240 kilomètres de distance de leur domicile. Ces différentes initiatives associent le local aux préoccupations actuelles liées au développement durable et à l'avenir de la planète.

Globalisation versus localisme : le grand débat

La globalisation, que l'on peut définir comme une accélération de la circulation des capitaux, des êtres humains, des marchandises et des idées³³ perturbe en profondeur les repères existants, elle force en particulier à raisonner différemment la relation au local. Les auteurs de *L'équivoque écologique*³⁴ ont souligné le lien essentiel, spécifique des sociétés marchandes et technico-scientifiques, qui unit consubstantiellement la croissance, la rationalité et la productivité à la suppression de tout support, de toute forme d'attachement au sol, d'enracinement et de sédentarité³⁵, idéologie de l'ancrage forcément en lutte contre celle du dynamisme et du progrès. Ils insistent sur la nécessité de faire du sol et de l'attachement à la terre des éléments contemporains, des fondements de la liberté et du besoin d'appartenance en même temps que des vecteurs d'une sensibilité et d'une conscience universaliste. Que peut-il en être aujourd'hui ?

31 Barham, 2010.

32 Bingen et De Lind, 2007.

33 Abélès, 2008.

34 Alphandéry, Bitoun, Dupont, 1992.

35 Alphandéry *et al.* 1992.

La conséquence de la circulation généralisée des personnes et des biens est un raccourcissement du temps et un rétrécissement de l'espace que Marc Augé relie étroitement à l'excès : « surabondance événementielle et spatiale qui rendent le temps de plus en plus difficile à penser, l'espace de moins en moins intelligible, déqualifient les paysages aux abords des villes et génère une prolifération de non-lieux par opposition à la notion sociologique de lieu, associée par Mauss et toute une tradition ethnologique à celle de culture localisée dans le temps et l'espace »⁴⁰. C'est précisément ce que d'aucuns reprochent aujourd'hui à l'anthropologie, obnubilée par son rapport au terrain, fétichisant les lieux et le « micro » et privilégiant les sociétés peu perméables au changement et décontextualisées de leur rapport à l'espace et au temps³⁶. Or « que signifie de nos jours cette référence au terrain dans un contexte marqué par un processus très général de déterritorialisation qu'illustre la circulation des hommes et des produits à l'échelle mondiale dans un processus qui ne cesse d'articuler et de recomposer les différences culturelles ? »³⁷. Dans le même registre, Akhil Gupta reproche aux anthropologues de considérer le local comme donné sans se préoccuper de comprendre comment il est perçu, construit et vécu³⁸. Arjun Appadurai s'intéresse lui aussi au concept de « localité » – le fait d'être d'un lieu – comme le résultat d'une « production de localité » et remet en question là encore la fausse évidence dont elle relève souvent en explorant les techniques de production de la localité et les mécanismes d'attachement aux lieux de ceux qui y vivent et les transforment matériellement, toutes choses qui ont à voir avec leur pérennisation. Elle dépend de : « l'interaction ininterrompue d'espaces et de temps localisés avec des sujets locaux possédant le savoir de reproduire la localité »⁴⁴.

La globalisation fait bouger les lignes, elle génère nombre d'interrogations, mais si la discipline s'est construite à partir de l'étude de communautés autonomes, il y a tout de même déjà un certain temps que les ethnologues ne pensent plus que la société qu'ils étudient fonctionne en circuit fermé à l'écart du bruit du monde. En revanche, les hommes continuent de vivre dans des lieux identifiés et de les animer à l'ombre des forces globales qui interagissent et modifient en profondeur leurs propres codes.

Références

Marc ABÉLÈS, *Anthropologie de la globalisation*. Paris, Payot, 2008, 280 p.

Cindy ADOLPHE, Valérie BOISVERT, « Nommer et contrôler : les appellations de café en Ethiopie ». Communication au Colloque international : *Localiser les produits. Une voie durable au service de la diversité naturelle et culturelle des Suds ?* Paris, Unesco, 2009, pp. 1-10.

40 Augé, 1992 : 48.

36 Abélès, 2008.

37 Abélès, 2008 : 88-89.

38 Gupta, 1997.

44 Appadurai, 2005 : 261 ; voir aussi Agier, 2008.

- Michel AGIER, « Quel temps aujourd'hui en ces lieux incertains ? ». *L'Homme*, 185-186, L'anthropologue et le contemporain. Autour de Marc Augé, 2008, pp. 105-120.
- Pierre ALPHANDÉRY, Pierre BITOUN, Yves DUPONT, *L'équivoque écologique*, Paris, La Découverte, 1992, 228 p.
- Jean-Loup AMSELLE, « Retour sur « l'invention de la tradition ». *L'Homme*, 185-186, L'anthropologue et le contemporain. Autour de Marc Augé, 2008, pp. 187-194.
- Arjun APPADURAI, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*. Paris, Payot, 2005, 334 p.
- Marc AUGÉ, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, le Seuil, 1992, 151 p.
- Elisabeth BARHAM (dir.), *American Origin Products (AOPs). Protecting a legacy*. Geneva, Origin, 2010, 72 p.
- Thomas J. BASSETT, Chantal Blanc-Pamard, Jean Boutrais, « Constructing locality : the *terroir* approach in West Africa ». *Africa*, 77 (1), 2007, pp.104-129.
- Laurence BÉRARD, Philippe MARCHENAY, *Les produits de terroir, entre cultures et règlements*. Paris, CNRS éditions, 2004, 256 p.
- Georges BERTRAND, « Pour une histoire écologique de la France rurale », in DUBY G. et WALLON, A. (dir.), *Histoire de la France rurale*. Paris, Le Seuil, 1975, pp. 37-113.
- Jim BINGEN and Laura B. De LIND, *Place and rural vitality : the road to terroir in northern Michigan*. Paper presented at the Meeting of the Agriculture, Food and Human Values Society and at the Meeting of the Rural Sociological Society, 2007 (cité avec la permission des auteurs).
- Roger CHARTIER, « Les sciences sociales et la région : un regard rétrospectif ». *Le monde alpin et rhodanien*, 1/1981, pp. 81-82.
- Marc DEDEIRE, *Le concept d'agriculture de terroir*. Thèse de doctorat de Sciences Economiques. Montpellier, Université Montpellier I, 1997, 475 p.
- Jean-Pierre DEFFONTAINES, « Commentaires à l'article de Lucette Laurens ». *Natures, sciences, sociétés*, vol.5, N°2, 1997, pp. 60-62.
- Claire DELFOSSE, « Le pays et ses produits : défense et illustration d'une identité ». *Etudes sociales*, 2004, N°139-140, pp. 117-138.
- Marion DEMOSSIER, *Hommes et Vins. Une anthropologie du vignoble bourguignon*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 1999, 443 p.
- Marion DEMOSSIER, « Beyond *Terroir* : Territorial Construction, Hegemonic Discourses and French wine culture », à paraître, 2011.
- Roger DION, *Le paysage et la vigne. Essais de géographie historique*. Paris, Payot, 1990, 294 p.
- Daniel FABRE, « L'ethnologie française à la croisée des engagements (1940-1945) », in Jean-Yves BOURSIER (dir.), *Résistances et résistants*. Paris, L'Harmattan, 1997, pp ; 319-400.
- Daniel FABRE, « Le manuel de folklore français d'Arnold Van Gennep », in Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*. Tome III, Les France, 2. Traditions. Paris, Gallimard, 1992, pp. 641-675.
- Thierry GASNIER, « Le local. Une et indivisible », in Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*. Tome III, Les France, 2. Traditions. Paris, Gallimard, 1992, pp. 463-525.

- Akhil GUPTA, James FERGUSON (dir.), *Culture, power, place. Explorations in critical anthropology*. Durham and London, Duke University Press, 1997, 361 p.
- Stéphane HÉNIN, « Utilisation du sol et maintien de la fertilité : systèmes de production et systèmes de culture », in *Deux siècles de progrès pour l'agriculture, 1789-1989*, Académie d'Agriculture de France. Paris, Lavoisier, 1990.
- Jean-Claude HINNEWINKEL, *Les terroirs viticoles. Origines et devenir*. Bordeaux, Féret, 2004, 238 p.
- Institut national des appellations d'origine, *Rapport de politique générale*. Paris, INAO, 1992, p. 26.
- « L'anthropologue et le contemporain. Autour de Marc Augé », *L'Homme*, 185-186, janvier-juin 2008, 548 p.
- Gérard LENCLUD, « L'ethnologie et le paysage. Questions sans réponses », in Claudie VOISENAT (dir.), *Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*. Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1995, pp. 3-17.
- Jacques MABY, *Campagnes de recherche. Approche systémique de l'espace rural*. Habilitation à diriger des recherches, UMR Espace, Université d'Avignon, 2002, 402 p.
- Mireille MEYER, « Vers la notion de cultures régionales (1789-1871) ». *Ethnologie française*. N° thématique Cultures régionales. Singularités et revendications, XXXIII, 3, 2003, pp. 409-416.
- Tamzin PINKERTON and Rob HOPKINS, *Local Food. How to make it happen in your community*. Totnes, Green books, 2009, 216 p.
- Pierre PÉLISSER et Gilles SAUTTER, « Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches (1962-1969) ». *Etudes rurales*, 37-38-39, 1970, pp. 7-45.
- Jean-Robert PITTE, « Un géographe de vouloir humain », préface, in Roger DION, *Le paysage et la vigne. Essais de géographie historique*. Paris, Payot, 1990, pp. 7-20.
- Yveline PONCET, Tchansia KONÉ, Héctor Fabián REYES, « La diversité des produits de terroir en pays émergent : un chemin malaisé », in Marie-Christine CORMIER-SALEM et Bernard ROUSSEL (dir.), *Les produits de terroir au service de la diversité biologique et culturelle. Autrepart, Revue de sciences sociales*, N° 50. Paris, IRD éditions, 2009, pp. 17-32.
- Philippe ROUDIÉ, « Vous avez dit 'terroir' ? Essai sur l'évolution d'un concept ambigu ». *Journal international des sciences de la vigne et du vin*, hors-série, 2001, pp. 7-11.
- Gilles SAUTTER et Paul PÉLISSER, « Pour un atlas des terroirs africains. Structure-type d'une étude de terroir ». *L'Homme*, IV, 1, 1964, pp. 56-72.
- Sandrine SCHEFFER, François RONCIN, « Qualification des produits et des terroirs dans la reconnaissance des produits en appellation d'origine contrôlée », in Louis Lagrange (dir.), *Signes officiels de qualité et développement agricole : Aspects techniques et économiques*. Actes de Colloque / SFER Société Française d'Economie Rurale SFER. 14-15 avril 1999 à Clermont-Ferrand. Paris, Technique et Documentation, 1999, pp. 37-55.
- Syndicat de la marque d'Origine « Pays d'Auge », *Premier congrès de l'origine*. Deauville, 1948.
- Petra VAN DE COP, Denis SAUTIER, Astrid GERZ (dir.), *Origin-based products. Lessons for pro-poor market development*. Amsterdam, KIT ; Montpellier, CIRAD, 2006, 96 p.